



*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

Le Ministre

Paris, le 18 AVR. 2012

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les mesures de carte scolaire envisagées dans l'académie de Limoges.

Je tenais à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

S'agissant de la situation des établissements scolaires de votre département, j'ai transmis votre correspondance à Monsieur le Recteur de l'académie de Limoges, Chancelier des universités, en lui demandant d'examiner ce courrier avec le plus grand soin.

Au-delà du cas particulier évoqué, je souhaite vous apporter des précisions sur la politique d'éducation que nous avons engagée.

Avec un budget atteignant près de 61 milliards d'euros, la loi de finances pour 2012 présente, pour le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, une évolution de 0,7 % par rapport à la loi de finances pour 2011 et de 5,6 % par rapport à 2007. Ces taux de progression témoignent de l'effort du gouvernement en faveur de l'éducation nationale et de la priorité qu'il accorde à la réussite de chaque élève.

Néanmoins, le bon sens et la bonne gestion imposent de poursuivre l'assainissement de nos finances publiques si nous ne voulons pas connaître la situation que subissent certains de nos voisins européens : plan massif de licenciements des fonctionnaires, baisse des salaires et augmentation sans compensation du temps de travail des enseignants.

.../...

Madame Renée NICOUX
Sénatrice de la Creuse
Vice-présidente de la commission de l'économie,
du développement durable et de l'aménagement du
territoire
Sénat
75291 PARIS CEDEX 06

Cette nécessaire politique de maîtrise de la dépense publique est conduite avec discernement. Ainsi, en 2012, nous prêterons une attention particulière à l'école primaire, comme l'a demandé le Président de la République. Le solde des fermetures et des ouvertures de classes sera nul, au niveau national, dans le premier degré lors de la prochaine rentrée.

Au-delà de la seule logique des moyens il nous faut veiller à une redistribution des aides là où elles sont les plus nécessaires car c'est la seule voie possible pour mettre en œuvre une réelle égalité des chances.

Les préconisations du rapport de la Cour des comptes de mai 2010, « l'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves », nous encouragent ainsi à optimiser nos dispositifs sans pour autant constamment augmenter les moyens, qui ont progressé par élève de 80 % depuis 30 ans.

La dernière enquête PISA arrive sensiblement aux mêmes conclusions. Elle démontre en effet que, pour la plupart des pays développés comme la France, l'égalité des chances n'est pas encore une réalité et que ce n'est pas l'augmentation des moyens qui fait évoluer le système éducatif mais un changement d'ampleur des modalités pédagogiques. L'école doit en fait tenir davantage compte des réalités du terrain et des besoins de chaque élève en lui proposant un parcours adapté.

Une nouvelle méthode est donc appliquée depuis la préparation de la rentrée 2011. Le processus traditionnel de décision qui consistait à tout imposer depuis la rue de Grenelle a été **inversé pour faire au contraire remonter les propositions du terrain par les recteurs. Le choix des postes qui ne sont pas remplacés s'est fait avec le plus grand discernement en reposant sur une analyse fine des réalités et des spécificités des territoires. De manière équitable, les dotations ont été rééquilibrées au plus près des besoins locaux. Les évolutions démographiques de chaque territoire ainsi que plusieurs indicateurs qualitatifs issus des données de l'INSEE ont été pris en compte.**

Dans le cadre de ce dialogue de gestion, le directeur académique élabore la carte scolaire du premier degré, à l'issue d'une concertation approfondie avec les acteurs de la communauté éducative et les partenaires de l'école, au premier chef desquels se trouvent les élus locaux. La carte scolaire fait l'objet d'un avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

Alors que la France compte près de 35 000 professeurs de plus et près de 550 000 élèves de moins qu'en 1990, je reste persuadé que cette nouvelle démarche, au plus près des réalités locales, montre qu'il est possible de concilier, en faisant confiance aux acteurs du terrain, maîtrise des dépenses et qualité du système éducatif.

Ce double objectif se décline dans la poursuite des réformes des politiques éducatives tant au niveau de l'école élémentaire, du collège, du lycée général et technologique, dont la réforme s'étend à la classe de terminale à la rentrée 2012, et de la voie professionnelle. Il s'agit essentiellement de personnaliser l'enseignement et l'accompagnement des élèves pour passer de l'éducation pour tous à la réussite de chacun. Les premiers résultats de cette nouvelle politique sont déjà perceptibles.

Pour les élèves de CE1, qui constituent la première cohorte à avoir bénéficié de la réforme depuis la grande section maternelle, les résultats obtenus cette année sont ainsi très encourageants puisque près de 80% d'entre eux arrivent en fin de CE1 en ayant de bons acquis en français et en mathématiques. En CM2, le pourcentage d'élèves ayant de bons et de très bons acquis en français a progressé d'un point, passant de 73 à 74,2%, tandis qu'en mathématiques la progression est de l'ordre de 3 points, de 66,3 à 69,5%.

Les résultats du baccalauréat 2011 démontrent également que les actions engagées vont dans la bonne direction, puisque pour la première fois plus de 70% d'une génération obtient le baccalauréat. En effet, la réforme de la voie professionnelle avec la création du baccalauréat en 3 ans a engendré une forte augmentation du nombre de candidats : 48 000 inscriptions supplémentaires ont été enregistrées par rapport à 2010, portant ainsi le nombre de candidats à plus de 168 000. Avec un taux de réussite à plus de 83%, ce sont ainsi 37 000 bacheliers professionnels de plus, dont une part significative appartient aux classes les moins favorisées. Je veux y voir là une grande réussite de notre politique d'égalité des chances.

Concernant les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), je peux vous assurer que le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Afin que chaque élève bénéficie d'une réponse adaptée, il faut distinguer les difficultés scolaires selon leur degré de gravité.

La réforme de l'école primaire mise en œuvre en 2008 a pour objet, notamment, d'apporter des réponses nouvelles aux difficultés que peuvent éprouver certains élèves. Trois dispositifs ont donc été instaurés. Des stages de remises à niveau en français et en mathématiques sont proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires. Un accompagnement éducatif est systématiquement proposé, dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, aux familles les plus en difficulté. Enfin, chaque professeur des écoles consacre 2 heures par semaine à l'aide personnalisée pour remédier aux difficultés scolaires.

L'action des maîtres spécialisés, jusqu'ici organisée en réseau d'aide est, quant elle, dorénavant concentrée pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques.

Les RASED ont en effet été créés afin de fournir des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté d'apprentissage. Ils rassemblent des psychologues scolaires et des professeurs des écoles chargés des aides spécialisées, à dominante pédagogique ou rééducative.

Ce dispositif complète donc les aides personnalisées réalisées par les maîtres chargés d'une classe.

Aussi, pour les élèves en grande difficulté scolaire, il s'agit de mieux articuler l'aide personnalisée et l'aide spécialisée. Les enseignants spécialisés des RASED renforcent en effet les équipes pédagogiques en apportant leurs compétences spécifiques, essentielles dans certaines situations particulières. J'ai par ailleurs souhaité renforcer le rôle des psychologues scolaires qui verront leur nombre stabilisé.

.../...

Il ne s'agit donc pas de faire disparaître l'aide spécialisée, ni le dispositif des RASED, mais de le déployer de manière plus ciblée et plus efficace.

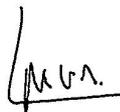
Mon intention est donc de favoriser une restructuration de telle sorte que les RASED se rapprochent des écoles qui en ont le plus besoin. En effet, la logique de zonage qui prévalait jusqu'alors a entraîné une dispersion des ressources et il existe aujourd'hui de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre.

Face à ce constat, et afin d'assurer une meilleure répartition des moyens au plus près des besoins locaux, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, dressent un état précis des besoins et en tirent les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse peut les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED, à répartir d'une façon plus efficace l'ensemble des professeurs des écoles spécialisés et à apprécier l'opportunité d'affecter certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. Cette démarche permet d'assurer une stabilité des équipes enseignantes et un meilleur suivi des élèves. De même, les inspecteurs de l'éducation nationale assurent, en fonction des besoins, le déploiement le plus efficace sur le territoire de la circonscription.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'évaluer le dispositif puis de repenser dans un deuxième temps, la distinction entre aide spécialisée à dominante psychologique et aide spécialisée à dominante rééducative. Un rapport parlementaire sur ce sujet a d'ailleurs été rendu en octobre ~~dernier~~.

Personnalisation des réponses aux besoins des élèves, organisation et recherche des solutions les plus adaptées confiées au niveau local sont deux principes qui guident mon action pour assurer la réussite de chaque élève.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.



Luc CHATEL